COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2016

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 et l'article R 2121- du CGCT)

Le conseil municipal a délibéré pour :

- pour le schéma de mutualisation d'Agglopolys.
- la délégation d'attribution en matière d'urbanisme.

2 bornes d'incendie vont être remplacées : Rue de l'Eglise et Rue du Lavoir pour un coût de 6708.80 € TTC suite aux travaux de changement de canalisations d'eau.

La borne incendie à Grivelle va être remplacée : celle-ci a été détériorée suite à un accident (Un constat a été fait afin que la compagnie d'assurance du conducteur prenne en charge le remplacement de celle-ci, coût 3 032.98 € TTC).

Une stèle du souvenir avec plaques nomitatives va être mise au jardin du souvenir dans le cimetière pour 1 coût de 1 190 € TTC.

Les différents délégués aux commissions communautaires et syndicales ont relaté leurs participations aux différentes réunions.

Prochaine réunion le jeudi 24 Mars 2016